

# Service du Numérique : un premier bilan

Le mardi 30 novembre s'est tenu le groupe de travail consacré au service du Numérique (SNUM), trois mois après la mise en place, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, de la nouvelle organisation de ce service qui a la particularité d'être déployé sur deux sites, Paris et Toulouse.

Présidé par Sophie Delaporte, secrétaire générale du MAA, en présence du chef du service du Numérique et de l'ensemble des responsables hiérarchiques de la structure, il avait pour but de présenter un premier bilan et de faire un point d'étape sur la situation des agents, les lettres de mission, les recrutements, les formations...

La CFDT était représentée par Laure Galice, Éric Garberoglio et Pierre Jouvanceau.

En préambule, Sophie Delaporte indique qu'elle s'est rendue à la rencontre des agents de Toulouse en octobre ; pour les agents parisiens, ce sera en décembre. Les déplacements des cadres entre les deux sites sont, eux, très fréquents. Elle rappelle que la création du SNUM répond à des enjeux stratégiques qui dépassent le cadre du MAA : cybersécurité, accessibilité, interministérialité, et qu'il y a des attentes

fortes de l'État comme des usagers sur ces sujets.

Elle est consciente que la situation est loin d'être stabilisée, seulement trois mois après les débuts du service ; il faut « *laisser du temps au temps* ». Beaucoup de postes ont des portefeuilles revus ou nouveaux qui nécessitent un temps d'adaptation et de formation. Elle compte sur le plan de formation en cours et sur le conseil de suivi RH (SRH et Igaps) pour résoudre les situations particulières qui perdurent à ce jour.

## **Postes et recrutement**

Le SNUM est composé de 15 chefs de bureau, dont 12 sont présents depuis le mois de septembre. Un chef de bureau est arrivé le 17 novembre, un autre prend son poste dans les jours qui viennent. Il reste le poste de chef de bureau du BSIAL, qui est en cours de recrutement.

Pour ce qui concerne l'encadrement supérieur, 13 cadres proviennent de l'ancien service de la Modernisation (SM), 2 d'autres services du MAA et 6 de l'extérieur. Si le chef de service est à Paris, son adjoint est à Toulouse.

Concernant les postes et recrutements, 7 postes étaient vacants au 30 novembre, dont 5 sur lesquels des agents ont été pré-sélectionnés.

La secrétaire générale tient à préciser que le niveau de vacance des postes est très bas, et même « *historiquement bas* », au SNUM par rapport aux autres services du MAA. Il faudra nécessairement s'attendre à un taux d'occupation inférieur en fonctionnement normal.

Tous les postes de l'ancien SM ont été publiés. Devant les interrogations des organisations syndicales sur les méthodes de recrutement, et notamment sur le recrutement d'agents extérieurs au MAA, la secrétaire générale précise le processus de recrutement qui a prévalu : d'abord la publication des postes, ensuite l'étude des compétences en interne (SM) et l'analyse des compétences attendues ; et, si l'écart est trop important, alors le recrutement est élargi aux profils extérieurs au MAA. Les recrutements extérieurs ne sont pas passés avant les repositionnements internes et la priorité a bien été donnée aux agents du SM.

Sophie Delaporte indique qu'il n'a jamais été question de « *faire table rase du passé* ». Les compétences et les missions du SM sont conservées, mais, pour certains sujets « *dépendant de la doctrine interministérielle* », il est toutefois nécessaire de se repositionner et d'« *amorcer des virages* ».

La secrétaire générale a dit essayer de repositionner les agents en interne au maximum, car ces agents comptent dans la dotation d'objectif de la structure. Il s'agit donc d'une motivation pour les membres du Codir-SNUM d'accompagner le

repositionnement des agents de l'ancien SM.

*Le SPAgri-CFDT demande à quelle date l'administration escompte ou espère présenter un organigramme complet et stabilisé.*

Certains des postes ne peuvent pas encore être ouverts au recrutement, car des agents ayant reçu une lettre de mission sont encore sur ces postes ; au fur et à mesure de leur affectation, leurs postes seront libérés. Dans ces conditions, l'organigramme fonctionnel, dont le besoin est crucial, n'est pas encore publiable.

Bénédicte Poinssot, sous-directrice de la stratégie, du pilotage et des ressources du SNUM, précise que les chefs de bureaux viennent de faire remonter les informations nécessaires. L'organigramme est en cours d'élaboration et sera consolidé puis maqueté rapidement en vue d'une mise à disposition pour tous les agents du MAA via l'intranet.

## **Lettres de mission**

Au 1<sup>er</sup> septembre, il y avait 8 agents avec lettre de mission. Depuis cette date, l'un d'entre eux est parti, deux sont positionnés sur de nouveaux postes et deux sont en cours de mobilité d'hiver.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*La CFDT demande quel sera l'avenir des agents sous lettre de mission après le 31 décembre 2021.*

Pour Sophie Delaporte, au moins trois agents sous lettre de mission, voire davantage, auront à cette date été accompagnés vers un « *nouvel avenir* ». Les agents restants ne seront pas abandonnés ; ceux qui sont proches de la fin de leur carrière seront maintenus, les autres continueront d'être accompagnés et formés.

*Les organisations syndicales font état du fait que certains agents sous lettre de mission n'étaient pas attendus dans leur nouvelle structure, et que les lettres de mission n'étaient pas assez précises.*

La secrétaire générale pense qu'il est difficile pour une structure de gérer l'accueil d'agents sous lettre de mission. Dans certaines structures, il a pu y avoir une incompréhension sur l'arrivée des agents du SNUM et leurs missions ; il aurait certainement fallu expliquer davantage le contexte et les attendus.

Quant à l'imprécision de certaines lettres de mission, elle considère qu'il est du ressort de l'agent de s'intégrer dans son nouveau bureau. En outre, il existe plusieurs types de lettres de mission : certaines ont été écrites pour clore un chapitre d'une expérience professionnelle, d'autres pour

durer... C'est au cas par cas.

*En raison des délais de recrutement, serait-il possible de lancer des recrutements avant le départ des agents sous lettre de mission ?*

La secrétaire générale indique qu'il y aura toujours des suppressions d'emploi en 2022 ; compte tenu de la répartition du schéma d'emploi entre les structures du MAA, ces suppressions toucheront majoritairement l'administration centrale et concerneront les fonctions support, donc éventuellement le SNUM. Elle ne veut pas recruter par anticipation, car elle considère que la meilleure façon de ne pas oublier les agents sous lettre de mission est de les accompagner, de les suivre de près et de se sentir responsable de leur parcours professionnel, ce qui sera plus difficile s'il a été procédé à un recrutement sur le même poste budgétaire.

## **Contractuels, formation, enquête de satisfaction...**

*Les organisations syndicales font remarquer que certains agents contractuels n'ont toujours pas reçu leurs arrêtés ou leurs avenants au contrat.*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du SRH, confirme que certains arrêtés d'affectation n'ont pas encore été faits (des informations individuelles étaient manquantes), mais cela ne devrait plus tarder.

Les avenants aux contrats seront envoyés avant le 15 décembre 2021.

*Les organisations syndicales indiquent que si la note de service concernant les formations a bien été publiée, l'arrêté concernant leur prise en charge financière ne l'est toujours pas...*

Nadine Richard-Péjus confirme que cet arrêté n'est pas encore publié, mais elle estime que cette situation est favorable aux agents. En effet, s'il n'y a pas d'arrêté, le ministère doit assumer la totalité de la prise en charge financière des formations qui sont proposées dans des catalogues externes au MAA.

*La CFDT demande quel regard porte l'administration sur le moral général des agents du SNUM. Où en est l'enquête de satisfaction annoncée ?*

La secrétaire générale juge prématuré le lancement d'une telle enquête auprès des agents du SNUM. Elle veut attendre que l'encadrement soit en place depuis au moins trois mois et

évoque la réalisation d'un questionnaire en mars 2022.

Elle espère que les agents sont concentrés sur leurs dossiers et qu'ils restent convaincus que le numérique est un des leviers essentiels (avec les RH) et un moteur puissant de l'efficacité du ministère.